

ENDURO CLUB AUBUSSONNAIS



Règlement particulier EN'DUO 2023 Epreuve n°409

Article 1° DATE ET LIEU DE L'EPREUVE

Vendredi 3 et Samedi 4 novembre 2023 à AUBUSSON (Creuse - 23200)

Emplacements des paddocks (AUBUSSON, 23200):

- Paddock 1 : Gare Routière
- Paddock 2 : Allée Jean-Marie Couturier (parking de la piscine)

Un plan de ces zones sera disponible au niveau du contrôle administratif.

Article 2° PRINCIPE DE L'EPREUVE

L'En'duo est une épreuve d'enduro "extrême" qui se réalise par équipage de deux pilotes, chacun engagé avec une moto. En cas d'abandon d'un des deux pilotes, l'équipage entier est mis hors course. L'épreuve se déroule sur deux jours, de la manière suivante :

● *LE PROLOGUE (vendredi 3 novembre 2023)*

17H30 : défilé dans la ville : les pilotes partent en convoi du parc fermé (Ile de Juillet, AUBUSSON 23200) dans l'ordre inverse des numéros pour se rendre sur le lieu du prologue, au lieu-dit "La Chassagne" en traversant le centre-ville d'Aubusson.

Le comportement des pilotes devra être exemplaire (ex : pas de roue arrière...)

18H30 : premier départ du prologue, puis toutes les 30 secondes. Les deux pilotes du duo prendront leur départ ensemble, impossible de prendre le départ sans son binôme !

Cette spéciale est composée de différents passages : des zones dites type spéciale en ligne, franchissement et d'une partie artificielle type enduro-cross sur un parcours d'environ 10 km.

Tout pilote se retrouvant involontairement hors du balisage doit reprendre la piste à l'endroit où il est sorti sous peine de disqualification.

L'organisation additionnera les temps des deux pilotes qui constituent le duo pour établir un classement qui déterminera l'ordre de départ de la course du lendemain.

● *LA COURSE (samedi 4 novembre 2023)*

Le départ du premier duo du parc fermé sera donné à 13H, puis toutes les 25 secondes dans l'ordre du classement établi la veille lors du prologue. L'horaire de départ des pilotes sera consultable dès le samedi matin à 9H au PC Course, situé dans la salle des Conférences, à l'Esplanade Charles de Gaulle 23200 AUBUSSON. **La présence du duo COMPLET en parc**

fermé 10min avant son horaire de départ est impérative afin de faciliter le bon déroulement de la mise en place des grilles de départ pour l'organisation !!!
SANCTIONS : retard au départ = mise en dernière ligne

Article 3° BRIEFINGS PILOTES

Un premier briefing pilote obligatoire aura lieu au parc fermé (**Ile de Juillet, 23200 AUBUSSON**) à **17H le vendredi 3 novembre 2023** avant le départ en convoi pour le prologue.

Un second briefing aura également lieu **le samedi 4 novembre 2023 à 10H30** à l'**Ile de Juillet**, la présence de chaque pilote est obligatoire. A l'issue du briefing, il sera remis à chaque équipage un GPS (UN GPS PAR DUO) et un tracker : prévoir une carte d'identité en dépôt.

Pour tout matériel détérioré ou perdu, la carte d'identité sera restituée en contrepartie d'un chèque de 199€ pour un GPS, 15€ pour le support moto et 150€ pour le tracker.

Article 4° ENGAGEMENTS ET LICENCES

Le nombre de participants est limité à **200 binômes**, soit 400 pilotes.

L'ouverture des inscriptions se fera à partir du **1er SEPTEMBRE 2023** sur le site Internet Pyrénées Chrono et se clôturera **le 20 OCTOBRE 2023**. Aucun engagement ne sera admis passé cette date. Conformément à l'article N° 2.2.1.9 du Code Sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote ou un équipage sans avoir à en donner la raison.

Les droits d'engagement sont fixés à 280€ par duo (soit 140€ par pilote). Ils comprennent l'engagement, les numéros de course, un chasuble et le dîner du samedi soir lors de la remise des prix.

La numérotation des équipages sera ainsi faite : 1A et 1B ; 2A et 2B.....

Les licences EUROPEENNE (avec autorisation de sortie du territoire de la fédération du pays), NCO et LJA2 sont autorisées. Les LJA2 doivent obligatoirement être prises sur le site de la FFM (<http://licenceunemanifestation.ffmoto.net/>) avec le certificat médical associé.

Aucune licence ne sera délivrée sur place.

Il est possible pour un duo de panacher les licences.

Article 5° DESISTEMENT ET MODIFICATION DE DUO

Avant le 20 OCTOBRE 2023, les modifications de duo seront possibles en respectant un protocole très STRICT et UNIQUE : en passant par la page contact du site internet de Pyrénées Chrono, il devra être fourni à l'organisation :

1° le nom de duo inscrit

2° le nom du pilote à remplacer et le nom du nouveau pilote

3° joindre le permis, la licence, l'assurance et le modèle de moto

Aucun engagement ne pourra être modifié ou échangé sans l'aval du moto-club, merci de bien communiquer ces éléments.

Après le 20 OCTOBRE 2023, les désistements devront être communiqués à l'ECA par mail, seulement 100€ seront remboursés.

Merci de penser aux organisateurs qui auront beaucoup d'autres choses à faire le mois qui précède la course, donc merci de ne pas leur compliquer la vie et de réfléchir comme si vous étiez à leur place !!!

ARTICLE 6° MOTOCYCLES

Les motocycles devront être conformes au Code de la Route, au règlement FFM en cours et de type enduro. LES MOTOS DE TRIAL SONT INTERDITES. Ils seront obligatoirement équipés de pneumatiques à la norme FIM homologués et catalogués à l'arrière. A l'avant, le pneumatique homologué pour la circulation sur la voie publique est obligatoire. L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.

ATTENTION : une partie de la course se déroule de nuit ; l'éclairage des motocycles doit être en excellent état de fonctionnement. Un éclairage complémentaire amélioré est autorisé. En cas de non-conformité ou d'éclairage insuffisant, le pilote du motocycle en question se verra refuser le départ. Le club se réserve le droit, après consultation du directeur de course, de refuser les motocycles immatriculés en WW et en W garage.

ARTICLE 7° CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle administratif ouvrira se déroulera le **jeudi 2 novembre 2023 de 18h à 20h** et le **vendredi 3 novembre matin de 8h30 jusqu'à 14h** dans la Salle des Conférences, située ESPLANADE CHARLES DE GAULLE 23200 AUBUSSON

Voici la liste des pièces à fournir pour vous présenter tout en ayant connaissance de votre numéro de course attribué :

- **confirmation d'engagement**
- **permis de conduire des deux pilotes**
- **licences des deux pilotes**
- **cartes grises en règle des deux motos**
- **attestations d'assurances en règle des deux motos**
- **pour les GPS : caution avec carte d'identité**
- **pour les trackers: caution avec carte d'identité**

Lors de ce contrôle administratif, il sera remis aux équipages :

- un fond de plaque par pilote
- les chasubles
- un papier obligatoire pour passer vos motos au contrôle technique (à compléter IMPERATIVEMENT AVANT de vous rendre au contrôle afin de réduire le temps d'attente)
- les tickets repas du samedi soir (de la remise des prix)
- un t-shirt de l'édition par pilote
- un programme
- une puce électronique à coller sur chaque moto (pour le chronométrage du prologue)

Les deux pilotes doivent se présenter ensemble au contrôle administratif. AUCUN PARTICIPANT NE SERA ENREGISTRÉ SANS SON COÉQUIPIER.

ARTICLE 8° CONTROLE TECHNIQUE

Après le contrôle administratif, les pilotes devront présenter leur motorcycle au contrôle technique, munis de la carte grise et de la feuille de vérification (remise lors du contrôle administratif) **complétée** ainsi que leur casque et leur protection dorsale. Le contrôle technique ouvrira ses portes le **vendredi 3 novembre de 8H30 à 16H00 sur le site de l'ILE DE JUILLET, 23200 AUBUSSON**, juste à côté du parc fermé.

Contrôle du bruit : 112 dB/A selon la méthode 2m. max. (cf règles techniques générales, annuaire FFM 2023 page 434).

Les pièces ci-dessous seront marquées afin qu'elles ne puissent pas être changées en cours d'épreuve :

- une marque sur la tête à droite du cadre
- une marque au centre du moyeu de la roue avant
- une marque au centre du moyeu de la roue arrière
- une marque sur le côté droit et une à l'avant du moteur
- une marque sur le silencieux.

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes.

Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération. Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

ARTICLE 9° PARC FERME

Les motos seront placées dans le parc fermé DIRECTEMENT à la suite du contrôle technique. Elles devront être équipées d'un **système antivol individualisé** (chaîne, cadenas, bloque-disque) et avoir un **tapis environnemental**.

Tout mouvement de la moto pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt.

Il ne sera alors plus possible d'effectuer de modifications ou de réparations sur les motos une fois celles-ci placées au parc. Aucun pilote ne sera autorisé à retourner au parc fermé ensuite.

Les pilotes pourront de nouveau accéder au parc fermé avant le départ en convoi le vendredi à 17H30 pour se rendre sur le lieu du prologue. Après ce dernier, les motos retourneront au parc fermé avant 22H, ce qui laissera du temps pour réaliser des réparations après le prologue.

Le parc fermera ses portes pour la nuit et sera gardé jusqu'au lendemain et le départ de la course.

ARTICLE 10° RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

Concernant l'assistance des pilotes, un plan aura été fourni par l'organisation ainsi que les coordonnées GPS des 3 points de ravitaillements. De plus, un fléchage sera mis en place pour les véhicules d'assistance à partir des paddocks.

Pour les pilotes, les zones de ravitaillement seront signalées au moyen de deux drapeaux blancs.

Les ravitaillements ont été placés de la manière suivante :

NOM ravitaillement	Distance pour les pilotes	Distance pour l'assistance
RAV 1 (Banize)	KM 41 de course	Paddock → RAV 1 : 15 km (20 min environ)
RAV 2 (Royère-de-Vassivière)	KM 80 de course	RAV 1 → RAV 2 : 17 km (30 min environ)

RAV 3 (Hyverneresse, Gioux)	KM 120 de course	RAV 2 → RAV 3 : 30 km (35 min environ)
-----------------------------	------------------	--

Les tapis environnementaux sont obligatoires et le ravitaillement doit être effectué moteur coupé, sous peine de disqualification du duo. Les points de ravitaillements sont le seul lieu où des duos peuvent être aidés concernant la mécanique, la nourriture et la boisson sous peine de disqualification du duo.

ARTICLE 11° RECONNAISSANCE ET AIDE DES DUOS

Les reconnaissances du prologue et des points spectaculaires en amont de la course sont autorisés uniquement à pied !!! Tout pilote qui se fera surprendre sur n'importe quel endroit du circuit en engin motorisé avant ou après la course se verra radié à vie de l'En'duo du Limousin. Il en va de l'avenir de notre sport !!!

Aide aux pilotes et entre pilotes est autorisée tout en faisant preuve de bon sens et de fairplay !!!

Une armée de 20 copains dans chaque difficulté ce n'est pas du fairplay...

Un spectateur avec ou sans casque qui monte la moto d'un pilote, ce n'est pas du bon sens...

ARTICLE 12° SIGNALISATION, SÉCURITÉ ET TRACKING GPS

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les pilotes doivent en tout temps respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation. Il sera installé des flèches, banderoles, panneaux "Stop", "Sens Interdit", "Attention course moto" en nombre suffisant.

Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations.

Des surveillances seront mises en place et la mise hors course sera immédiate en cas de non respect du code de la route !

Il sera délivré un carton de pointage par équipage pour les CP (contrôle pointage). Il incombe aux pilotes de le faire viser correctement à tous les postes de contrôle et de le remettre à l'arrivée. L'équipage est le seul responsable de son pointage. **Le pointage se fera en présence obligatoire des deux motos et des deux pilotes de l'équipage.** Le fait de modifier ou ajouter un pointage ou de ne pas être pointé à un contrôle entraînera la disqualification de l'équipage.

Tout équipage trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

Le suivi du tracé se fera de la manière suivante :

- un GPS avec la trace sera transmis à l'un des deux membres de l'équipage
- des flèches et de la rubalise seront également mises en place pour guider les pilotes au mieux en plus de la trace GPS

Autre nouveauté cette année, chaque équipage se verra remettre un tracker pour renforcer la sécurité, pouvoir agir de manière efficace en cas de problème et s'assurer du bon suivi du tracé et éviter la triche. Les spectateurs et assistance pourront suivre leurs pilotes en temps réel sur le site du chronométreur Pyrénées Chrono !!

ARTICLE 13° ENVIRONNEMENT

Lors de passages spécifiques, des passerelles seront mises en place pour éviter toute dégradation sur des passages humides de type (source, ruisseau, etc ...). Tout équipage qui ne respectera pas cette règle et qui serait tenté de passer sur un côté sera mis hors course immédiatement et se verra radié à vie de l'épreuve. Il suffit juste de faire preuve de bon sens !!!! (un bouchon, un podium ou une passerelle glissante ne seront pas une excuse recevable pour contourner la règle!!)

ARTICLE 14° MISE HORS COURSE

La mise hors course sera effectuée à partir de 21H : les pilotes n'ayant pas rejoint l'arrivée seront arrêtés au prochain CP rencontré et à partir de 19H pour les pilotes arrivant au ravitaillement 2 (Royère-de-Vassivière).

Toutefois, la direction de course se réserve le droit de modifier celui-ci si les conditions l'exigent : météo défavorable, mesures de sécurité modifiées, circuit partiellement impraticable...

ARTICLE 15° ARRIVEE

L'équipage vainqueur est celui franchissant le premier la ligne d'arrivée, sous réserve du passage effectif aux différents contrôles horaires et contrôles de passage. Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise. Les pilotes pourront retirer leur moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent et sur présentation de la carte grise.

En cas de remplacement de la machine ou absence d'une pièce marquée, l'équipage sera disqualifié.

ARTICLE 16° RECLAMATIONS

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement par les officiels de la course.

ARTICLE 17° REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le soir même aux alentours de 22H au Hall Polyvalent d'Aubusson. Les trois premiers équipages seront récompensés. Il y aura également les récompenses pour le podium du Challenge Extrême.

ARTICLE 18° ASSURANCE ET OFFICIELS

L'organisation a contracté pour l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès d'AXA.

La liste des officiels est la suivante : BREHIER Jean-Pierre, BARRAUD Francis, BOUGAIN Gilles, VALLE Guillaume, FARGE Jean-Marc, DA ROCHA Guy, RICHARD Pascal, PARIS

Bruno.

ARTICLE 19° COMPORTEMENT DES PILOTES

Les pilotes ont obligation d'accepter la publicité des sponsors de l'épreuve sur leur moto. En cas de refus, les droits d'engagement seront doublés.

Les pilotes acceptent que les images (films ou photos) puissent être utilisées par le club sans autorisation.

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

L'UTILISATION DU TRACÉ DE L'ÉPREUVE EST FORMELLEMENT INTERDITE EN DEHORS DU JOUR DE LA COURSE.

NB : Dans tous les cas non mentionnés au présent règlement, le règlement de la FFM de l'année en cours est applicable.